

La République tchèque est en voie de promulguer de nouvelles lois en matière de protection de l'environnement pour se conformer à la législation de l'Union européenne (UE). Les politiques de protection de l'environnement adoptées

Le secteur de l'environnement

République tchèque

et mises en vigueur en 1995 ont déjà donné des résultats tangibles en contribuant de façon significative à réduire les émissions et à améliorer la qualité de l'eau et de l'air. Ces politiques visent essentiellement à rendre les outils réglementaires plus efficaces à l'aide de mesures incitatives et d'investissements plus substantiels.

À l'heure actuelle, la République tchèque applique son système d'évaluation des répercussions environnementales (ERE) à un large éventail de projets. Les émissions et les rejets provenant d'entreprises polluantes sont maintenant soumis à des normes nationales. Un rigoureux programme d'inspection environnementale a été mis en œuvre pour assurer que les lois nationales soient mieux exécutées et respectées. La sensibilisation de la population est un aspect clé du programme : des données économiques et environnementales sont maintenant facilement accessibles, des rapports sur l'environnement sont publiés régulièrement et l'application de normes internationales en matière de protection de l'environnement est de plus en plus répandue.

Des fonds importants alloués à la protection environnementale et approuvés vers le milieu des années 1990 ont surtout servi à réduire la pollution de l'air et de l'eau et à assainir les sols contaminés. Les dépenses au titre de la protection de l'environnement, qui sont financées essentiellement par le secteur privé, ont augmenté régulièrement pour atteindre aujourd'hui 3 % du PIB. Un des principaux objectifs consiste à limiter les émissions des centrales énergétiques. De nouvelles exigences relatives à la législation de l'UE laissent supposer que le niveau global des sommes allouées à la protection de l'environnement ne diminuera vraisemblablement pas dans les années à venir.

Bien que des progrès remarquables aient été accomplis durant la période de transition, certaines inquiétudes subsistent. Le pays fera bon accueil aux entreprises étrangères offrant des solutions aux problèmes environnementaux et de nouvelles

technologies connexes, qu'elles exercent leurs activités seules ou en partenariat.

Eau

Entre 1990 et 1997, il y a eu une réduction considérable de la quantité de rejets d'effluents provenant particulièrement des grandes sources municipales et industrielles : les solides en suspension ont diminué de 54 %, les produits dérivés du pétrole, de 77 % et le niveau d'acidité ou d'alcalinité, de 87 %. En dépit de ces réalisations, la qualité de l'eau potable demeure médiocre en République tchèque. Les réservoirs d'eau, les petites rivières et les ruisseaux demeurent contaminés par des nutriments et des agents microbiologiques. Bon nombre des stations de mesure continuent d'appliquer des normes inférieures aux normes habituelles en matière de qualité des eaux souterraines.

Déchets

La République tchèque fait face à de nombreux problèmes en matière de gestion des déchets :

- les entreprises minières, les entreprises de fabrication, les secteurs industriels et les services publics produisent et accumulent de grandes quantités de déchets, dont une proportion élevée de déchets dangereux;
- les décharges sont toujours les principales méthodes d'enfouissement des déchets;
- les déchets sont rarement réutilisés en tant que source d'énergie et de matières premières de récupération;
- de nombreux emplacements demeurent contaminés par des activités industrielles ou militaires antérieures.

Au cours des dernières années, il y a eu une réduction très marquée du nombre de centres d'élimination des déchets mal gérés (décharges et usines d'incinération).

Un programme favorisant une production « plus propre » met l'accent sur des installations de production plus efficaces et générant moins de déchets. Une nouvelle loi sur la gestion des déchets, qui remplace une législation inadéquate, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Elle est fondée sur les positions et les principes énoncés dans les règlements de l'UE en matière de gestion des déchets.

Toutefois, les technologies de recyclage et d'utilisation des matières premières de récupération demeurent insuffisantes, tout comme la capacité de l'industrie du recyclage. L'enfouissement est toujours la méthode la plus courante d'élimination des déchets, y compris des déchets dangereux, pour la simple raison que les frais d'enfouissement sont tellement bas qu'ils n'incitent pas les gens à adopter des techniques de gestion des déchets plus respectueuses de l'environnement. Bien que restreinte, la capacité des installations d'incinération est sous-utilisée.

Débouchés

Au cours des dix prochaines années, le marché des produits et des services environnementaux des pays d'Europe centrale connaîtra une forte expansion. De plus, la législation nationale et les exigences de l'Union européenne — condition préalable à l'adhésion future à l'UE — contribueront à un accroissement rapide des dépenses au titre de la protection de l'environnement de ces pays. En conséquence, les débouchés seront nombreux dans les domaines suivants : traitement des eaux usées, gestion des déchets, techniques de recyclage et technologies d'utilisation et de recyclage des matières premières de récupération.

Situation idéale

La République tchèque est bien placée pour desservir les marchés à croissance rapide de l'Europe centrale et pour répondre aux investisseurs qui désirent des services efficaces et économiques.

Compétence, qualité et productivité

La main-d'œuvre de la République tchèque est très qualifiée et relativement bon marché. Des chercheurs universitaires ont collaboré avec succès avec des entreprises tchèques, tirant parti des solides compétences techniques et des connaissances en matière de conception des travailleurs tchèques et de leur dynamisme, même dans les petites entreprises. Bon nombre de

Voir page 11 – Environnement